

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC
Procès-Verbal du Comité Syndical
Séance du 14 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Tableau de bord mensuel et points d'actualité
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2018
4. Délibérations

RESSOURCES HUMAINES

1. Organigramme et effectifs D-2018/027
2. Plan de formation 2018 – 2020 D-2018/028

FINANCES

3. Débat d'orientation budgétaire 2019 D-2018/029
4. Prix du repas solidurable 2018 D-2018/030

MARCHES

5. Avenant au marché d'assurances des risques statutaires du personnel affiliés CNRACL D-2018/031

5. Relevé de décisions

6. Questions diverses

Etaient présents à titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

Pouvoir :

Madame POITREAU, excusée, avait donné pouvoir à Madame MARCHAND

Etaient excusés :

Mesdames BOUILHET, BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, LABORDE, LIRE, LACROIX et WALRYCK, et Messieurs du PARC et PRADELS

Etaient présents à titre technique :

Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique et Mesdames Anne VEZIN, Responsable du pôle des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques, Sophie LACOMBE, Responsable du pôle Finances Budget Marchés et Patricia BORDAS, Assistante des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques.

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

Madame CUNY :

Le quorum est atteint ; nous allons donc désigner le secrétaire de séance. Madame JAMET se porte volontaire.

Points d'actualité

Tableau de bord d'activités mensuel :

Madame CUNY :

Dans l'ensemble, les indicateurs témoignent que les objectifs ont été respectés. La croissance a néanmoins été plus tendue qu'escomptée ; les indicateurs qualitatifs et d'hygiène sont convenables ; le budget est tenu et il n'y pas eu, en novembre, d'écart de coût alimentaire entre ce qui était prévu et a été réalisé. Nous pourrons, lors de la séance de janvier 2019, faire le point exhaustif sur une année complète.

Madame JAMET :

Cependant, bien que vous nous indiquiez une croissance des effectifs tendue, nous pouvons constater que l'objectif fixé va être atteint et même dépassé.

Monsieur SIMON :

Certes, mais le budget est toujours élaboré avec une prévision basse de façon à sécuriser l'inscription des recettes. Le manque à gagner en termes de recettes escomptées, supérieures à la prévision, nous fragilise quant au financement des frais fixes qui sont eux en constante augmentation.

Madame JAMET :

Des écoles ont été ouvertes, combien avez-vous eu d'élèves en plus ?

Monsieur SIMON :

Entre 20 et 30 classes ont été créées, cependant il faut pondérer la hausse avec les jours de grève et le plus faible nombre de jours scolaires (6 de moins qu'en 2017). Le constat est cependant moins négatif du fait que les effectifs des centres de loisirs sans hébergement de Bordeaux, malgré le retour à la semaine de 4 jours, sont supérieurs à nos prévisions.

Madame CUNY :

95% des élèves mangent à la cantine, ce qui au regard des chiffres nationaux est bien au-dessus de la moyenne qui se situe aux environs de 75 %.

Monsieur BRASSEUR :

La qualité des repas servis peut en être la raison.

Madame CUNY :

Nous nous plaignons à le penser mais ce n'est pas la seule raison : les parents qui s'installent n'ont pas forcément de famille sur place ; les grands-parents sont encore actifs et les femmes travaillent. Les parents n'ont donc pas de solutions alternatives et les nouveaux arrivants sont très demandeurs en matière de restauration scolaire. Par ailleurs, et la jurisprudence est constante en la matière, tous les enfants doivent avoir maintenant accès à la cantine. Aujourd'hui, lorsque nous construisons une école, nous prévoyons autant de place au restaurant scolaire que d'inscriptions possibles dans l'école.

Monsieur LAMAISON :

Plusieurs enfants ont fait remonter leur insatisfaction quant à la restauration scolaire à Mérignac.

Madame CUNY :

Il serait intéressant de savoir pourquoi et quels sont les plats qui sont concernés. Nous pouvons malgré tout constater que les indicateurs fournis par les villes sont bons. Les enquêtes de satisfaction effectuées quotidiennement montrent un taux de satisfaction favorable de 84 % en septembre et 80 % en octobre dans les écoles de Mérignac.

Inspection sanitaire et bâtiminaire :**Madame CUNY :**

L'Etat, plus particulièrement la Direction départementale de la protection des populations (ex services vétérinaires) vient de classer, suite à une inspection sanitaire et bâtiminaire effectuée en octobre, notre établissement dans la catégorie maximum : TRES SATISFAISANT. Ce résultat a, bien sûr, été partagé avec les équipes que je tiens à remercier particulièrement.

De nouveaux représentants du personnel :**Madame CUNY :**

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre dernier, nous avons désormais à parité 2 représentants de la CFDT Interco et 2 représentants de FO. Tous les services (production, exploitation, administration et ingénierie maintenance) sont représentés et il y a également la parité hommes/femmes. L'Accord de Progrès Social, adopté à l'unanimité en juin dernier, constitue la trame de fond du nouveau dialogue social qui s'engage. La direction générale a déjà reçu les nouveaux élus et un programme de rencontres mensuelles est proposé. Il est trop tôt pour indiquer si les troubles sociaux actuels au niveau national auront un impact sur le dialogue social de l'établissement.

Madame MARCHAND :

Je tiens à souligner la forte participation du personnel à ces élections : environ 98 % ; c'est exceptionnel.

Expérimentations sur les conditionnements :**Madame CUNY :**

Notre travail de recherches d'alternatives se poursuit avec une double action au niveau national (avec le réseau AGORES et la préparation d'un Livre Blanc de préconisations) et au niveau local. Ainsi, en réseau avec d'autres établissements (Nice ; le SYREC de Gennevilliers ou Nantes...) et le concours de nos deux centres techniques (AGROTEC ; CTCPA), nous avançons dans deux directions :

- la stabilisation des process de conditionnement en barquettes cellulose, dont l'explosion actuelle avec l'industrialisation de la fabrication génère des tensions sur les marchés nationaux et européens, surtout au niveau de la régularité et de la conformité sanitaire et technique des produits. L'appel d'offres sera relancé en début d'année 2019.

- les tests d'alternatives à la cuisson sous vide en bacs inox. Nous franchissons positivement les étapes sur l'aspect organoleptique de ce nouveau mode de conditionnement. Mais nous avons encore un long parcours à effectuer avant de le stabiliser (aspect sanitaires ; mécaniques ; économiques...). On rappelle que l'échéance fixée par le législateur est 2025 ; mais dès 2019, nous devrions pouvoir proposer des alternatives, avec des solutions qui auront, également, besoin d'évoluer avec la recherche scientifique et les travaux menés partout en Europe sur ces conditionnements alternatifs. Nous avons également sollicité le ministère de la Santé sur l'état des connaissances concernant l'inox.

Monsieur BRASSEUR :

Les industriels sont-ils être en mesure de répondre au cahier des charges ?

Monsieur SIMON :

Ils y travaillent et ce d'autant plus que les problèmes que nous posons sont les mêmes pour tous. Les grandes entreprises du packaging travaillent « le coup d'après » et notamment de nouvelles solutions de conditionnements.

Madame JAMET :

J'ai tout de même l'impression que vous en demandez plus sur la cellulose que vous ne l'aviez fait à l'époque sur les barquettes plastique. Pourquoi ne pas arrêter le plastique immédiatement en choisissant des barquettes en cellulose, même si la conformité de l'offre ne vous paraît pas optimale ?

Monsieur SIMON :

Parce bien qu'aujourd'hui nous connaissons les risques de migration, notamment au niveau du plastique, il s'agit d'une prise de conscience récente. Les matériaux de conditionnement que nous fournissons encore actuellement sont totalement conformes à la réglementation en vigueur. Cependant, maintenant que le problème de migration et de perturbateurs endocriniens est connu, nous devons impérativement le prendre en considération dans notre recherche de solution alternative. Les tests de migration effectués sur les barquettes en cellulose doivent correspondre à l'état des connaissances actuelles, à défaut d'une réglementation clairement définie, pour chaque utilisation qui en sera faite tant au SIVU que dans les satellites. Par ailleurs, la cellulose, compte tenu de l'explosion de la demande, est un matériau instable notamment au niveau mécanique.

Une conférence organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire sur le thème de la santé environnementale en présence de la secrétaire d'état, Brune POIRSON aura lieu les 14 et 15 janvier prochains. Il m'a été demandé de participer à une table ronde organisée sur ces problématiques au travers des travaux réalisés sous l'égide d'AGORES.

Nous travaillons parallèlement sur le process de cuisson sous vide en bacs inox. Cette solution aura d'importants impacts sur le projet CAP 35000 (besoin de stockage, impact financier, nettoyage, manutention, organisation du travail) qui doivent être posés avec le plus de précision possible.

Monsieur LAMAISON :

Nous devons également nous assurer de la qualité de l'inox et de sa provenance.

Monsieur SIMON :

En effet, il est nécessaire de constituer une bibliographie sur l'alimentarité de ce matériau sur laquelle s'adosser. Il n'existe que trois fabricants d'inox en France et certains pays producteurs d'inox ne répondent pas toujours aux normes européennes, la Chine, par exemple.

Madame CUNY :

Avez-vous du nouveau sur le projet CAP 35 000 ?

Monsieur SIMON :

Nos premières réunions avec l'équipe d'architectes (Thales) ont commencé. Nous reprenons les plans en détail et préparons les procédures à venir. Nous mesurons actuellement les impacts (superficie ; stockage ; nouveaux matériels...) d'un changement des conditionnements avec l'utilisation probable de l'inox pour la cuisson sous vide. Ce choix aura aussi une dimension économique, mais nous sommes confiants dans sa faisabilité technique, même si elle génère quelques délais et coûts complémentaires. L'objectif est de produire un Avant-Projet Sommaire (APS) au 1^{er} trimestre 2019.

L'année 2019 sera essentiellement consacrée à la gestion des demandes d'autorisations administratives (installation classée ; agrément ; permis de construire...) et à la préparation des marchés de travaux.

Numérisation de la Traçabilité :

Madame CUNY :

Cette action stratégique qui est régulièrement reprise dans le tableau de bord des projets majeurs (dernière édition communiquée lors du conseil syndical de novembre) va traverser l'ensemble de notre établissement et probablement, là aussi, le faire entrer dans une nouvelle ère technologique. Il nous paraissait judicieux de vous en présenter les principaux enjeux aujourd'hui, la faisabilité ayant été démontrée. Monsieur Teisseire, responsable du Pôle Qualité - Achats va nous en faire une rapide présentation.

(Une présentation est faite et le power point est remis à chacun)

Madame JAMET :

Comment récupérez-vous les informations des étiquettes apposées sur les barquettes ?

Monsieur TEISSEIRE :

C'est le seul cas où il ne sera pas possible de numériser l'information. C'est pourquoi la solution proposée intègre des portiques, qui reprendront l'ensemble des données des produits acheminés, dans la base de données. Cela permettra, à la fois, un gain de temps important et une fiabilisation du traitement des données.

Madame JAMET :

Le coût en maintenance paraît important avec la quatrième solution.

Monsieur TEISSEIRE :

En effet, cela est notamment dû à l'installation des portiques évoqués ci-dessus. Cependant, le coût supplémentaire de maintenance sera largement amorti par le gain de temps de travail.

Madame JAMET :

Le contrôle des produits sera effectué dès leur réception ?

Monsieur TEISSEIRE :

Oui, cela permettra de gagner un temps considérable notamment au niveau des inventaires et de gagner, là-aussi, en fiabilité des données.

Madame JAMET :

Comment avez-vous envisagé le phasage de cette mise en place avec le projet CAP 35000 ?

Monsieur TEISSEIRE :

L'installation du matériel nécessaire et notamment des portiques et du wifi nécessaire au fonctionnement des appareils sera programmé de façon à être intégré dans l'opération globale. Il n'est pas question d'installer un matériel et d'être obligé de le déplacer ensuite.

Monsieur SIMON :

Il nous paraissait important de vous présenter ce projet. Sa mise en place devrait durer environ trois ans.

Madame CUNY :

Si vous n'avez pas d'autres questions je vous propose de passer au point suivant.

Avez-vous des observations sur le procès-verbal du 22 novembre 2018 ? Non

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations

Organigramme et effectifs

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Traditionnellement, le dernier conseil syndical de l'année permet de poser les ajustements de notre organisation. Les points soumis au comité de ce jour ont été approuvés par le comité technique réuni le 26 novembre dernier.

Monsieur SIMON :

Ces points sont les suivants :

- au niveau de l'organisation :

- La création d'un poste temporaire de chargée de mission auprès de la Direction Générale sur la problématique des conditionnements et de la santé ;
- La transformation du poste d'adjoint RH en charge de la prévention, déjà au tableau des effectifs, en conseiller de prévention
- La transformation d'un poste existant au Pôle Ingénierie Maintenance pour créer la fonction de responsable de secteur de maintenance et seconder le chef de pôle
- La création d'un responsable de gestion de production assistée par ordinateur (GPAO). La gestion de production assistée par ordinateur est au cœur de notre fonctionnement et concerne tant la gestion des approvisionnements, la production, que la facturation. L'outil en place, Datameal, a longtemps été le talon d'Achille de notre établissement. Mais, un audit nous a permis de comprendre qu'il nous fallait améliorer autant les fonctionnalités de l'outil que les compétences internes. La mise en place d'une cellule de travail dédiée à cette GPAO nous permettra de rattraper ce retard. Déjà engagée à titre expérimental, elle produit des résultats techniques très probants. Le retour sur investissement est évident (sécurisation des estimations à J - 7 de consommation, par exemple...).

Au niveau des effectifs permanents, il s'agit d'adapter notre nombre d'Equivalents Temps Pleins à la croissance de production. Après un an de test sur deux postes en surcroît d'activité, il est indispensable, compte tenu de la croissance moyenne sur les deux derniers exercices, de rajouter un ETP à la production et un autre à la logistique.

Il est rappelé que lors de la signature de l'APS, le cap de renégociation de l'évolution de notre organisation a été fixé par tranches de 1 000 repas/jour supplémentaires.

Madame JAMET :

Le poste de chargé de mission santé et conditionnement n'est pas permanent ?

Monsieur SIMON :

Ce contrat se termine, pour l'instant, en juin. Cependant, je ne vous cache pas qu'il serait pertinent de le prolonger. Toutefois, je ne vous ferai pas cette demande tant que le financement de cette dépense ne sera pas assuré.

Madame JAMET :

Actuellement, la chargée de mission capitalise une masse d'informations très importante sur beaucoup de sujets majeurs. Il serait dommage de perdre cette ressource, faute d'être dans en capacité de prolonger un contrat. Il serait donc souhaitable d'envisager au moins un CDD de 3 ans.

Madame CUNY :

Je prends bonne note de votre remarque.

Si vous n'avez plus de questions je vous propose de passer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Plan de formation

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

La formation professionnelle et le renforcement des compétences constituent des axes de travail et des objectifs forts pour notre établissement. Il y consacre chaque année environ 60 à 70 000 euros (cotisations CNFPT et organismes extérieurs). En 2017, 80 % environ des agents ont bénéficié de formation pour un total de près de 4 000 heures, soit plus de 560 journées. En 2018, nous serons sur la même trajectoire.

Monsieur SIMON :

Repris dans le cadre de l'Accord de Progrès Social, notre plan de formation a un caractère pluriannuel et prend en considération 4 thèmes :

- Les formations obligatoires
- Les outils informatiques et bureautiques
- Les formations hygiène, sécurité et conditions de travail
- L'évolution professionnelle

Par ailleurs, notre établissement constitue un « terrain d'apprentissage » important. Il accueille des stagiaires dans tous les secteurs (une dizaine cette année, du lycée professionnel au Master Universitaire) et favorise également les formations en alternance :

- soit pour des collègues en interne (1 BTS à la Maintenance par exemple)
- soit pour des jeunes étudiants en apprentissage (2 actuellement)

Monsieur BRASSEUR :

Lorsque vous annoncez un taux de 80% d'agents formés en 2017, êtes-vous soumis à une obligation nationale ? Le pourcentage de cotisation est-il calculé sur la masse salariale ?

Madame VEZIN :

L'obligation de formation est statutaire, à savoir au moins 3 jours de formation par agents et par an. Ce quota peut cependant faire l'objet de cumul individuel pluriannuel. Par ailleurs, la fonction publique territoriale est soumise à une cotisation obligatoire (0,90 % versé au CNFPT). Cependant la plupart des formations organisées par le SIVU font appels à des prestataires extérieurs du fait de la technicité des métiers et des compétences nécessaires pour leur pratique.

Madame CUNY :

Si vous n'avez pas d'autres observations nous allons procéder au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Cette année, notre débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans un contexte un peu singulier :

- d'une part, à l'issue d'une période de 5 ans, nous sommes allés au bout des possibilités de prise en charge de nos contraintes économiques, sans toucher à la qualité de l'offre de service. En clair, faire stagner le prix de vente (donc de revient), des repas aux villes alors que le contexte est inflationniste (les prix ; les denrées ; l'énergie...) et que la demande qualitative (la part bio et label par exemple...) et quantitative est en pleine essor, n'est plus envisageable.
- d'autre part, l'adaptation de notre outil de travail requiert que nous commencions à nous donner de nouvelles marges de manœuvre. Cette adaptation est liée à plusieurs facteurs. Nous en citerons deux : d'une part, la forte croissance du nombre de convives que notre projet « Cap 35 000 » prend en charge ; d'autre part, le contexte législatif et réglementaire (la loi EGALIM) avec, par exemple, la fin des conditionnements plastique pour lesquels nous avons lancé une démarche originale de recherche et développement (R&D).

Nous avons bien d'autres chantiers comme l'éducation au goût, la lutte contre le gaspillage, l'adaptation de l'offre séniors etc... mais il s'agit là des deux principaux axes qui impacteront notre stratégie à court ou moyen termes et nos moyens.

Pour autant, nous devons rester très confiants dans la capacité de l'établissement à mener ces nécessaires adaptations avec méthode, professionnalisme et de façon raisonnable. C'est d'ailleurs la leçon de notre histoire commune : d'un établissement conçu pour absorber 16 à 18 000 repas/jour, essentiellement en cuisine d'assemblage, nous sommes arrivés à une cuisine centrale qui fabrique plus de 23 000 repas/jour, de pleine production, qui cuisine et transforme les 2/3 des produits qu'elle livre. En outre, le SIVU a su s'adapter à l'évolution des comportements alimentaires avec les menus sans viande, les menus végétariens ou les potages de légumes dans les écoles ; tout en devenant un des leaders français des cuisines centrales publiques dans la part bio et les labels régionaux.

Nous avons donc les moyens de relever ces différents défis. C'est pour cela que le budget primitif qui sera présenté en janvier proposera une augmentation moyenne et très raisonnable du prix de revient et de vente de + 0,41 %.

Madame MARCHAND :

A titre indicatif, pouvez-vous nous indiquer le montant de cette augmentation par repas ?

Madame LACOMBE :

Cela représente une augmentation de 2 à 3 centimes d'euros par repas, en fonction du type de convives.

Monsieur BRASSEUR :

Avez-vous déjà prévu la prochaine augmentation tarifaire dans le temps ?

Monsieur SIMON :

Nous travaillons actuellement sur l'augmentation du prix de vente liée au projet CAP 35000. Plusieurs stratégies sont étudiées, en relation avec les services financiers de la Métropole et des deux villes : participation des villes au financement du projet via le prix de revient, jusqu'à la fin du remboursement des emprunts actuels (construction initiale) ; ou emprunt de 70%, par tirages successifs dès le démarrage des opérations. La prochaine évolution tarifaire sera donc conditionnée par la stratégie choisie.

Madame JAMET :

Nous devrions voir l'augmentation liée au projet CAP 35000 lissée sur 5 ans dès 2020 quelle que soit la stratégie envisagée. Une faible augmentation en 2020, suivie d'augmentations plus importantes à partir de 2021 paraîtrait manquer de transparence vis-à-vis des prochaines échéances électorales.

Monsieur SIMON :

Dans un premier scénario très transparent, nous pouvons observer que le SIVU propose une augmentation de 50% de sa capacité, avec, en contrepartie, une augmentation moyenne de 1,5 % par an durant 3 ans. Cette augmentation ramenée à une période de 10 ans, dont 5 ans sans augmentation, est donc inférieure à 5 % sur la période avec, je le rappelle, une augmentation de capacité d'environ 50 % par rapport à la construction initiale. Le SIVU peut être légitimement fier de la gestion conduite jusqu'à présent. Et les propositions qui vous sont ou vous seront faites, prennent en compte ce souci permanent d'équilibre entre gestion financière et qualité de l'offre.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ? Non ? Nous allons passer au vote.
Le Débat d'orientations budgétaires est adopté à l'unanimité.

Prix du repas Solidurable

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Le SIVU est partenaire de cette opération menée chaque année sur Bordeaux dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle vise à proposer, durant l'automne, un repas nommé « Pates et potes » très simplifié par rapport au menu habituel. Le prix de revient se trouve de ce fait réduit. L'économie générée pour le budget municipal, environ 12 000 €, sera reversée, sous forme de subvention (délibération à venir du Conseil Municipal) à des organismes œuvrant dans l'aide alimentaire (ex : Banque Alimentaire)

Avez-vous d'autres observations ? Non ?
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Assurance des risques statutaires du personnel

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Nous avons contracté une police d'assurance pour les risques statutaires (maladie ; accidents du travail ...) pour la période 2016 – 2019. Du fait de la particularité des marchés d'assurances au niveau du code des marchés publics, ce contrat peut faire l'objet d'une révision à échéance annuelle. Il est à noter que la majeure partie des collectivités territoriale sont devenues leur propre assureur pour des raisons de coûts.

Quand bien même notre accidentologie (les assureurs parlent de sinistralité) reste acceptable (une moyenne d'arrêts de maladie ordinaire de l'ordre de 7 à 8 %, dans la moyenne nationale), l'augmentation sollicitée par notre assureur à compter de 2019 est absolument déraisonnable, à périmètre de couverture comparable.

Monsieur SIMON :

En effet, l'an dernier, nos recettes d'assurance ont dépassé le coût de la police. Le réajustement par l'assureur, supérieur à 150 000 euros, ne peut être raisonnablement supporté sans faire exploser les coûts fixes. Après négociation, il est donc proposé de limiter désormais notre risque aux accidents et maladies imputables au service ou maladie professionnelle, avec une franchise de 10 jours. Le taux proposé, 8,72 % à compter du 1^{er} janvier 2019, est supportable budgétairement. Nous aurons certes une baisse de recettes (remboursements d'assurances) mais également une baisse de cotisation, donc de dépenses.

Relevé de décisions prise dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Je vous informe de deux décisions prises dans le cadre des délégations permanentes que vous m'avez accordées :

1. Assistance d'un service social inter entreprise (SSIE)

La structure sociale en charge de l'accompagnement des agents à partir du 1^{er} janvier 2019 a été choisie après une consultation. Il s'agit de SYNERGIES SOCIALES pour un coût de 10 170 € par an.

2. Contentieux construction

Dans le cadre de la procédure qui opposait le SIVU à l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la construction du bâtiment, le tribunal administratif de Bordeaux a condamné cette équipe, par jugement en date du 23 juin 2016, à verser une somme de 105 153,35 €. La totalité de cette somme est recouvrée depuis le mois de novembre 2018 et ce contentieux est maintenant clos.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour terminer, un point sur nos prochains rendez-vous :

Comité Technique	le 16 janvier 2019 à 9 heures
Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail	le 16 janvier 2019 à 10 heures.

Vœux au personnel	le 17 janvier 2019 à 13h15
Comité Syndical	le 17 janvier 2019 à 14h00

Si vous n'avez pas d'autres questions ou observations, je vous propose de lever la séance.
La séance est levée à 15h35.